

Procès verbal

Le lundi 26 janvier 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Philippe GERARD.

Secrétaire de la séance : Christophe THOUVENOT

Présents : Philippe GERARD, Christophe THOUVENOT, Véronique NOEL, Annie JAMKA, Cécilia URBANI, Jean THIRIOT, Emilien MARCOS, Fabrice GOUJON, Joël MARTHELOT

Représentés : Jean-Pierre MALATTIA représenté par Philippe GERARD

Absents et excusés : Franck HUSSON

Ordre du jour :

- RLPUI
- PLUI
- Délibération du quart/RAR
- Désaffiliation SDIS du CDG
- Projet Nasium :
 - Notification du marché
 - Demande d'aide Leader
- Tour de garde élections municipales
- Informations et question diverses

Ouverture de la séance à 18h30

Validation du compte-rendu du 17 novembre 2025

Avis sur le RLPi arrêté au 4 décembre 2025 (N° DE_2026_001)(10pour/10votes)

Un avis doit être donné sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) , élaboré au niveau de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

En préalable du débat, il est rappelé au Conseil Municipal l'aspect réglementaire:

L'arrêt du RLPi par la CA en date du 4 décembre a été notifié par mail du 16 décembre 2025 invitant les communes à émettre un avis dans un délai de 3 mois, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Le mail contenant le lien de téléchargement a été transféré aux conseillers.

Débat:

La commune est peu concernée par la gestion de la publicité.

Avis:

Le conseil municipal de Naix aux Forges donne un avis favorable au projet d'arrêté du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) du 4 décembre 2025.

Aucune observation n'a été formulée.

Avis sur le PLUi arrêté au 6 novembre 2025 (N° DE_2026_002)(10 pour sur 10votes)

Un avis doit être donné sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) , élaboré au niveau de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

En préalable du débat, il est rappelé au Conseil Municipal:

1- L'aspect réglementaire:

L'arrêt du PLUi par la CA en date du 6 novembre a été notifié par mail du 10 novembre invitant les communes à émettre un avis dans un délai de 3 mois, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Le mail contenant le lien de téléchargement a été transféré aux conseillers.

2- Les contributions de la municipalité à la finalisation du projet :

- Conseil du 18 novembre 2024: Définition des prescriptions techniques et éléments à préserver.
- Rencontre individuelle avec la CA et le cabinet d'étude le 19 mars : Les documents ont été complétés et validés en amont par les membres du conseil municipal (Mail du 21/02/2025)
- Le 2 juin 2025, le PADD (Projet d'aménagement et de développement Durable) a été présenté aux conseillers de Naix aux Forges et aucune remarque n'a été formulée.
- M. Gérard a participé à tous les comités de pilotage

Débat:

Le conseil trouve dommage que certaines zones du village ne pourront jamais être constructibles. Les surfaces constructibles sont très limitées.

Avis:

A l'issu de ses réflexions, conscient des enjeux intercommunaux du projet, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUi arrêté le 6 novembre 2025 par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Pas de remarques particulières sont à formuler.

Délibération du Quart (N° DE_2026_003)(10 pour sur 10 votes)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-011 du conseil municipal en date du 7 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025

Considérant que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose: << Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice

auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'en conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, pour le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal 2025,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE que Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026 pour un montant global de 70 000€, selon le détail figurant ci-après :

Chapitre- Libellé	Crédits ouverts au budget 2025 (hors restes à réaliser de 2024)	Crédits à ouvrir au budget 2026 (hors restes à réaliser de 2025)
20 - Immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles	358 505.00 €	70 000.00€
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
Total autorisation budgétaire spéciale 2026	358 505.00 €	70 000.00 €

CDG : Désaffiliation du SDIS (N° DE_2026_004)(10pour/10votes)

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse a décidé le retrait de l'établissement de son affiliation au Centre de Gestion de la Meuse.

Le SDIS de la Meuse, en sa qualité d'établissement public départemental, est affilié volontairement au Centre de Gestion depuis 1990.

Cette affiliation volontaire lui permet de demander aujourd'hui son retrait.

Cependant, la loi impose la consultation de toutes les structures affiliées au Centre de Gestion sur cette demande de retrait.

C'est pourquoi l'accord du conseil municipal de Naix aux Forges est sollicité sur cette demande.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le retrait du SDIS du centre de gestion.

Projet Nasium

La réunion 0 a eu lieu avec l'architecte et les entreprises le 20 janvier. Les travaux devraient commencer à partir du 15 février et durer jusqu'à l'automne pour finir par les plantations. Ils commenceront par le déplacement des bennes à verres. Elles seront installées à côté de la voie ferrée le long de la départementale D966. Un flyer sera

distribué aux habitants pour préciser ce changement.

L'attribution du marché n'avait pas été faite suite à la commission d'appel d'offre :

Attribution du marché de travaux pour l'Aire Nasium (N° DE_2026_005)(10pour/10votes)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°2025-005, en date du 20 janvier 2025, adoptant l'opération Aire Nasium et ses modalités de financement et autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,

VU la délibération municipale n°2025-016 en date du 2 juin 2025, autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ANDRA dans le cadre de l'opération "Aire Nasium" ;

VU la délibération municipale n°2025-017, en date du 2 juin 2025, autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fond de Concours auprès de la CA Meuse Grand Sud dans le cadre de l'opération "Aire Nasium" ;

VU la délibération municipale n°2025-018, en date du 2 juin 2025, autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre de l'opération "Aire Nasium" ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 16 septembre 2025 et fixant au 10 octobre 2025, à 17h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour création d'une aire sur le thème de Nasium.

VU l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune, réunie le 21 novembre 2025

CONSIDERANT que le projet et son avancement ont été régulièrement présentés lors des conseils municipaux depuis le 30 octobre 2023 avec le choix de l'architecte,

DELIBÉRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider l'avis de commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA »,, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la création d'une Aire sur le thème de Nasium.

- Lot 01: Gros Œuvre Aménagement extérieur : SAS Eric Paymal : 78 337.36€ HT

- Lot 02: Charpente Bois- Couverture : EI JM Josselin : 20 696.20€ HT

- Lot 03: Serrurerie- Métallerie : Eloy Concept Acier: 6 115.20 € HT

- Lot 04: Électricité Éclairage: ABI 2lectricité : 9 919.68 € HT

- Lot 05: Signalétique : SASU Frédéric Déco: 878.40€ HT

- Lot 06: Mobilier en pierre: Denis Mellinger : 11 800 € HT

- Lot 07: Végétalisation: Meuse Paysage SAS: 1 168.62€ HT

D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises (HCT, EI JM Josselin, Eloy Concept Acier, ABI Electricité, Frédéric Déco, Mellinger, Meuse Paysage ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier

Demande d'aide Leader et plan de financement (N° DE_2026_006)(10pour/10votes)

Exposé des motifs :

Démolition d'une ancienne grange qui a été construite avec des éléments issus du site de Nasium puis aménagement d'une aire pédagogique qui réemploie les éléments intéressants démontés. L'aire constituera une étape dans le cheminement du circuit Nasium existant (Circuit de randonnée de la cité des Leuques) avec tables et bancs pour pique-nique. Située à proximité du canal et de la voie verte, elle offrira aux vélo-touristes une halte accueillante les invitant à découvrir le site de Nasium.

Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 153 100€ HT répartis et financés comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		FINANCEMENTS PREVISIONNELS		
Nature des dépenses	Montants HT	Financeurs pressentis ou sollicités	Aides sollicitées	% sollicité
Architecte	13 000€ HT	Feader sollicité	15 310€	10%
		Région Grand Est	17 590€	11,49%
Etude de sol	2 000€ HT	Fond de concours CA	15 310€	10%
Coordinateur SPS	1800€ HT	DETR	58 960 €	38,5 %
Bureau de contrôle	15000€ HT	Auto-financement	42 930 €	28,06 %
		Andra (privé)	3 000€	1.95 %
Travaux	134 800€ HT	Recettes	0€	0%
TOTAL des dépenses prévues	153 100 € HT	TOTAL financements prévus	153 100 €	100,00%

En conséquence, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à solliciter la subvention Leader
- Autorise le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum
- Autorise le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- Autorise le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette mission

Tours de garde des élections

Les élections municipales auront lieu le 15 et le 22 mars 2026. Le tableau pour la tenue de l'urne est rempli selon les disponibilités de chacun.

Informations et Questions diverses

- Retour Saint Nicolas : Cette année encore la fête de Saint Nicolas a beaucoup plu. Le samedi en fin d'après-midi, ceux sont les enfants (et leurs parents) qui sont venus rencontrés Saint Nicolas avec remise de chocolats et cartes cadeau aux enfants présents. Le dimanche, un goûter était proposé aux ainés avec distributions de paniers garnis. Le coût total de

l'opération est de 3 118€ (comprend : les colis des anciens, les cartes cadeau enfants, les goûters du samedi et du dimanche, un peu de décoration)

- Entretien des espaces verts : Monsieur le Maire a commencé à demander des devis pour la gestion 2026 des espaces verts. 2 devis sont déjà disponibles, un 3eme va être demandé.
- Déjections de chien : au vu du nombre de crottes qui salissent le village, des panonceaux ont été installés aux endroits critiques un peu partout afin de responsabiliser les maîtres indélicats.
- Le prochain conseil aura lieu le lundi 2 mars avec le vote du budget 2026

Fin de la séance à 19h54

Philippe GERARD
Président de séance

Christophe THOUVENOT
Secrétaire de séance